

Procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 25 avril 2006, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance ordinaire les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Neuf (9) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions:

- Les Carrières régionales. Groupe Bau-Val. Agrandissement de la zone d'exploitation de la carrière. Dépôt d'une pétition réclamant le refus de cette demande
- Skate Park. Heures d'ouverture. Demande d'intervention pour régler les cycles d'ouverture et de fermeture des lumières
- Acquisition des terrains de DT Acquisition. Montant de l'acquisition des terrains au règlement d'emprunt. Demande de précision sur la variation des montants prévus au règlement. Demande d'adopter un mécanisme pour informer les citoyens sur la variation de coûts
- Les Carrières régionales. Groupe Bau-Val. Attitude qui sera adoptée par le conseil envers le promoteur du projet
- Pont Jean-de-Lalande. Information portant sur le délai pour la démolition ou le déplacement de ce pont
- Les Carrières régionales. Groupe Bau-Val. Respect des engagements antérieurs. Félicitations pour la décision rendue ce soir
- Les Carrières régionales. Groupe Bau-Val. Demande d'une enquête sur les dommages encourus par les citoyens suite aux opérations de la carrière. Demande de fermeture des opérations de la carrière (2 personnes)
- Les Carrières régionales. Groupe Bau-Val. Motifs sur la décision du conseil de signer une entente avec le promoteur en 2002

Adoption de l'ordre du jour

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 25 avril 2006.

Il est

2006-04-212

Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 avril 2006, tel que préparé, à savoir:

1. **PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2006 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 28 MARS 2006**
5. **APPELS D'OFFRES**
 - 5.1 **Appel d'offres 2006-01**
Aménagement des toilettes au chalet de la piscine du parc Sauvé

Construction Belgamme (2004) inc.	90 167,27 \$
Les Constructions Labrecque et Poirier	96 660,00 \$
Construction Valrive inc.	117 984,95 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	120 989,05 \$
 - 5.2 **Appel d'offres 2006-03**
Fourniture et livraison de carburant et de mazout.
Juin 2006 au 31 mai 2009 Soumissions rejetées
 - 5.3 **Appel d'offres 2006-04**
Fourniture de béton bitumineux. Année 2006

Ali Excavation inc.	137 799,95 \$
La Compagnie Meloche inc.	196 577,73 \$
Asphalte Trudeau ltée	245 520,86 \$
 - 5.4 **Appel d'offres 2006-05**
Services professionnels d'ingénierie – Travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc de la rue Victoria

Les Consultants LBCD inc.	1 ^{er} rang	120 776,25 \$
---------------------------	----------------------	---------------
 - 5.5 **Appel d'offres 2006-06**
Services professionnels d'ingénierie – Travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues

Les Consultants LBCD inc.	1 ^{er} rang	83 393,12 \$
---------------------------	----------------------	--------------
 - 5.6 **Appel d'offres 2006-08**
Réparation du pavage en béton bitumineux. Année 2006

Ali Excavation inc.	427 561,73 \$
Asphalte Trudeau ltée	455 959,10 \$
 - 5.7 **Appel d'offres 2006-09**
Fourniture et livraison d'une autopompe-citerne avec système « Foam Pro »

Équipements d'incendie Levasseur inc.	293 957,89 \$
Maxi Métal (1983) inc.	338 029,72 \$
6. **INVITATION À SOUMISSIONNER**
 - 6.1 **Invitation à soumissionner 2006-ENV-05**
Fauchage des terrains vacants et bords de chemin. Année 2006

9029-2533 Québec inc.	36 462,93 \$
Ferme Norac inc.	50 561,53 \$
7. **RAPPORTS**
 - 7.1 **Service des ressources humaines**
 - 7.1.1 Embauche et départ de personnel. Mars 2006
 - 7.1.2 Organigramme général. Adoption annuelle

- 7.1.3 Service de l'environnement et des travaux publics
 - 7.1.3.1 Stéphane Martel. Opérateur B. Nomination
 - 7.1.3.2 Gérald Hénault. Contremaître aux réseaux d'aqueduc et d'égouts. Retraite
 - 7.1.4 Service de sécurité incendie
 - 7.1.4.1 Michaël Dignard. Pompier à temps partiel. Nomination
 - 7.1.4.2 Chef aux opérations à temps plein. Création de 4 postes
 - 7.1.4.3 Couverture d'assurance collective des pompiers et pompières à temps partiel. Renouvellement
 - 7.1.5 Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Cour municipale. Horaire de travail. Lettre d'entente
 - 7.1.6 Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Conditions et modalités des périodes de garde obligatoire des contremaîtres. Embauche d'un contremaître temporaire. Lettre d'entente
 - 7.1.7 Directeur du Service du greffe et greffier. Nomination
- 7.2 Service des finances et de l'informatique**
- 7.2.1 Liste de comptes numéro 89 5 389 553,39 \$
 - 7.2.2 Rapport budgétaire au 19 avril 2006. Dépôt
 - 7.2.3 Annulation de soldes d'emprunts approuvés non effectués
- 7.3 Service récréatif et communautaire**
- 7.3.1 Québec Bassmasters. Circuit Bass Challenge Propac. Tournoi d'achigan. Stationnement du parc Marcil. 25 juin 2006. Autorisation. Aide financière
 - 7.3.2 Marina Valleyfield. Construction d'une potence. Autorisation
 - 7.3.3 Club optimiste de Valleyfield. Activité « La roue en fête ». Parc Sauvé. 27 mai 2006. Autorisation
 - 7.3.4 Club de canoë-kayak Les Deux-Rives inc. Course de bateaux-dragons. Baie Saint-François. 3 juin 2006. Diverses autorisations
 - 7.3.5 Club de curling de Valleyfield inc. 24 juin 2006. Autorisation. Permis de boisson
 - 7.3.6 L'Ordre Loyal des Moose. Pique-nique annuel. Parc Gagnier. 16 juillet 2006. Autorisation. Permis de boisson
 - 7.3.7 Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent. Activité de financement. Parc Marcil. 9 juin 2006. Autorisation. Permis de boisson
 - 7.3.8 Les avocats Rancourt, Legault & St-Onge. Activité spéciale. Parc Sauvé. 27 juin 2006. Autorisation. Permis de boisson
 - 7.3.9 Parc Bord-de-l'Eau (secteur Grande-Île). Construction de quais. Octroi de contrat. Emprunt au fonds de roulement
 - 7.3.10 Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry. Parc régional du canal de Beauharnois. Escalier des travailleurs. Travaux de réaménagement de l'îlot central du belvédère. Participation financière
 - 7.3.11 Corporation Saint-Laurent. Jour de la terre 2006. Activité « Sommet des arbres ». Résolution d'appui
 - 7.3.12 Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Obtention d'un soutien financier et technique dans le cadre de l'élaboration d'une politique familiale. Protocole d'entente
 - 7.3.13 Politique familiale. Comité de travail. Nomination des membres
 - 7.3.14 Société du vieux canal de Beauharnois. Réouverture de l'Ancien canal de Beauharnois. Entente de principe avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et Marina Valleyfield
- 7.4 Service de la gestion du territoire**
- 7.4.1 Dérégations mineures. Audition des personnes intéressées et réponse aux demandes
 - 7.4.1.1 Secteur Salaberry-de-Valleyfield
 - 7.4.1.1.1 326, rue Taillefer. Lot 259-480

- 7.4.1.2 Secteur Saint-Timothée
 - 7.4.1.2.1 1057, rue Léger. Lot 178-46
 - 7.4.1.2.2 50, rue O'Keefe. Lot 576-146
- 7.4.1.3 Secteur Grande-Île
 - 7.4.1.3.1 512-514, rue Leduc/1455 à 1477, boulevard Mgr Langlois. Lots 66-397, 66-10, 66-16 et 66-17
- 7.4.2 Développement du Carrefour autoroutier 30-530**
 - 7.4.2.1 L.A. Hébert limitée et Excavation Loiselle & Frères inc. Réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble et d'un plan des services et des infrastructures routières. Protocole d'entente
 - 7.4.2.2 Plan d'aménagement d'ensemble. Firme d'urbanistes-conseils. Mandat
 - 7.4.2.3 Plan des services et des infrastructures routières. Firme d'ingénieurs. Mandat
- 7.4.3 Inventaire des milieux humides et naturels. Firme de biologistes. Mandat**
- 7.4.4 Commission de protection du territoire agricole du Québec. Demande d'autorisation pour un usage autre que l'agriculture. Lots P-51 et P-52. Boulevard Mgr Langlois. Les Carrières régionales, division de Bau-Val inc.**
- 7.4.5 Karine Leduc, Julie Bougie, Mario Boulet et Dominic Bougie. 57 à 59 b de la rue Nicholson. Lot 1456. Acte de servitude de tolérance. Rescision de la résolution 2006-03-182**
- 7.4.6 Voyages Bernard Gendron inc. 1455 à 1477 du boulevard Mgr Langlois. Vente d'une partie du lot 1476**
- 7.4.7 Gérard Leduc. Rues Hébert/Dufferin. Vente d'une partie des lots 1202 et 1197**
- 7.4.8 Construction Gaétan Gadoua inc. Rue du Ponceau. Lot 172-86. Servitude de passage, d'entretien et servitude de non-construction. Modification de la résolution 2005-09-537**
- 7.4.9 Travaux de réfection de l'égout collecteur de la rue Cross. Firme d'experts-conseils. Mandat**
- 7.4.10 Projet de développement résidentiel Les Fleurs de l'Île. Travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Contrôle de la qualité des matériaux. Firme de laboratoire. Mandat**
- 7.4.11 Parc industriel # 2. Aménagement d'entrepôts. Travaux de drainage pluvial. Étude préliminaire. Firme d'ingénieurs. Mandat**
- 7.4.12 Réaménagement du vestiaire dans l'édifice des travaux publics et de la gestion du territoire. Travaux de climatisation, chauffage et ventilation. Plans définitifs. Firme d'ingénieurs. Mandat**
- 7.4.13 Travaux d'égouts, d'aqueduc, de fondation de chaussée et d'éclairage temporaire sur le lot 853. Approbation de travaux additionnels**
- 7.4.14 Assurance responsabilité d'exploitant d'aéroport. Période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007. Renouvellement**

7.5 Service de l'environnement et des travaux publics

- 7.5.1 Stationnement limité. Rues Vallée, Poissant, Édouard et Marie-Rose**
- 7.5.2 C.R.I. Environnement inc. Entente industrielle relative à des services de réception et d'assainissement des eaux usées transportées**

8. DIVERS

- 8.1 Maire suppléant. Nomination**
- 8.2 Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Membre du conseil. Nomination d'un substitut**
- 8.3 Vacations du maire. Frais de représentation**
 - 8.3.1 Remise d'un prix d'excellence de l'Association des Musées Canadiens. Nouveau-Brunswick. 3 mai 2006**
 - 8.3.2 Colloque de l'Alliance des Grands-Lacs et du Saint-Laurent. Ontario. 21-22-23 juin 2006**

- 8.3.3 Délégation de Salaberry-de-Valleyfield. Comité de jumelage. Combs la Ville en France. 1^{er} au 5 septembre 2006
- 8.4 Union des municipalités du Québec. Congrès annuel. Ville de Québec. 26 au 29 avril 2006. Vacation de membres du conseil municipal. Frais de représentation
- 8.5 Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield. États financiers 2005. Programme du supplément au loyer. Acceptation du dépôt

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Règlement pour décréter des travaux de réparation des ponts Masson et Saint-Charles ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 9.2 Règlement 053-01 amendant l'annexe A du Règlement 053 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Rue Rousseau. Dispense de lecture et adoption
- 9.3 Règlement 086-01 amendant l'annexe A du Règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation des travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Les Fleurs de l'Île, phase II. Dispense de lecture et adoption
- 9.4 Règlement 096 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux. Dispense de lecture et adoption
- 9.5 Règlement 098 sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, phase III. Dispense de lecture et adoption
- 9.6 Règlement 099 pour emprunter la somme de 820 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2006 – phase III). Dispense de lecture et adoption
- 9.7 Règlement 100 pour décréter des travaux de réfection d'égout du collecteur unitaire Cross ainsi qu'un emprunt de 270 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux. Dispense de lecture et adoption
- 9.8 Règlement amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin d'abroger la zone industrielle I-132, de remplacer cette zone par une zone résidentielle et commerciale, la zone C-132, et de créer la grille des usages et normes pour cette zone (zone située dans le secteur des rues East Park et Maden, du boulevard du Havre et de la voie ferrée). Avis de motion
- 9.9 Premier projet de règlement 1099-76 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin d'abroger la zone industrielle I-132, de remplacer cette zone par une zone résidentielle et commerciale, la zone C-132, et de créer la grille des usages et normes pour cette zone (zone située dans le secteur des rues East Park et Maden, du boulevard du Havre et de la voie ferrée). Dispense de lecture et adoption
- 9.10 Règlement 1160-01 pour amender le Règlement 1160 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au stationnement sur la propriété du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield. Dispense de lecture et adoption
- 9.11 Règlement 091 pour emprunter la somme de 368 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition d'une autopompe-citerne. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 9.12 Règlement 093 pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 1 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 9.13 Règlement 094 pour décréter des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc et des travaux de voirie dans le secteur de la rue Victoria Est, de la rue des Érables à la rue des Mugets, et des travaux de pavage du chemin de Desserte Nord ainsi qu'un emprunt de 3 150 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

Adoption des procès-verbaux de la
séance ordinaire du 21 mars 2006 et
de la séance spéciale du 28 mars 2006

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mars 2006 et de la séance spéciale du 28 mars 2006 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 20 avril 2006;

Il est

2006-04-213
Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2006 et le procès-verbal de la séance spéciale du 28 mars 2006, selon leur teneur.

ADOPTÉ

Appel d'offres 2006-01.
Aménagement des toilettes au chalet
de la piscine du parc Sauvé

Suite à l'appel d'offres 2006-01 relatif à l'aménagement des toilettes au chalet de la piscine du parc Sauvé, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Construction Belgamme (2004) inc.	90 167,27 \$
Les Constructions Labrecque et Poirier	96 660,00 \$
Construction Valrive inc.	117 984,95 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	120 989,05 \$

VU la recommandation favorable du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire;

Il est

2006-04-214
Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Construction Belgamme (2004) inc. un contrat pour l'aménagement des toilettes au chalet de la piscine du parc Sauvé, pour un montant de 90 167,27 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-01.

ADOPTÉ

Appel d'offres 2006-05.
Services professionnels d'ingénierie.
Travaux de remplacement et de
renforcement du réseau d'aqueduc
de la rue Victoria

Suite à l'appel d'offres 2006-05 relatif à la réalisation des plans et devis, la surveillance des travaux et la présentation, pour autorisation, des plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par une firme d'ingénieurs dans le cadre des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc de la rue Victoria, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage:

Les Consultants LBCD inc. 120 776,25 \$

VU la recommandation favorable du coordonnateur à l'ingénierie au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-04-217
Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. un contrat pour la réalisation des plans et devis, la surveillance des travaux et la présentation, pour autorisation, des plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc de la rue Victoria, pour un montant de 120 776,25 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-05;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 094 décrétant de travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc et des travaux de voirie dans le secteur de la rue Victoria Est.

ADOPTÉ

Appel d'offres 2006-06.
Services professionnels d'ingénierie.
Travaux de pavage, de bordure et
d'éclairage dans diverses rues

Suite à l'appel d'offres 2006-06 relatif à la réalisation des plans et devis et à la surveillance des travaux par une firme de professionnels dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage:

Les Consultants LBCD inc. 83 393,12 \$

VU la recommandation favorable du coordonnateur à l'ingénierie au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-04-218
Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. un contrat pour la réalisation des plans et devis et à la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues, pour un montant de 83 393,12 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-06;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 093 décrétant des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues.

ADOPTÉ

Appel d'offres 2006-08.
Réparation du pavage en béton
bitumineux. Année 2006

Suite à l'appel d'offres 2006-08 relatif à la réparation du pavage en béton bitumineux, pour l'année 2006, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Ali Excavation inc.	427 561,73 \$
Asphalte Trudeau ltée	455 959,10 \$

VU la recommandation du chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics d'accorder ledit contrat pour un montant maximal de 360 121 \$ afin de respecter les prévisions budgétaires;

Il est

2006-04-219	Proposé par M. Roger Levert Appuyé par M. Denis Laitre Et résolu
-------------	--

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour la réparation du pavage en béton bitumineux, pour l'année 2006, pour un montant maximal de 360 121 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-08, en tenant compte des réductions des quantités de travaux proportionnellement aux montants budgétisés pour 2006, tel que mentionné au rapport présenté par le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

Appel d'offres 2006-09.
Fourniture et livraison d'une autopompe-
citerne avec système « Foam Pro »

Suite à l'appel d'offres 2006-09 relative à la fourniture et à la livraison d'une autopompe-citerne avec système « Foam Pro », les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Équipements d'incendie Levasseur inc.	293 957,89 \$
Maxi Métal (1983) inc.	338 029,72 \$

VU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie;

Il est

2006-04-220

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Équipements d'incendie Levasseur inc. un contrat pour la fourniture et la livraison d'une autopompe-citerne avec système « Foam Pro », pour un montant de 293 957,89 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-09;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 091 relatif à l'acquisition d'une autopompe-citerne.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-ENV-05.

Fauchage des terrains vacants et bords de chemin

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-ENV-05 relative au fauchage des terrains vacants et des bords de chemin, pour l'année 2006, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9029-2533 Québec inc.	36 462,93 \$
Ferme Norac inc.	50 561,53 \$

VU la recommandation favorable du chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-04-221

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Denis Laitre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise 9029-2533 Québec inc. un contrat pour le fauchage des terrains vacants et des bords de chemin, pour l'année 2006, pour un montant de 36 462,93 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-ENV-05.

ADOPTÉ

Embauche et départ de personnel.

Mars 2006

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mars 2006;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2006-04-222

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 10 avril 2006 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mars 2006.

ADOPTÉ

Organigramme général.

Adoption annuelle

VU les modifications apportées à l'organigramme de la Ville depuis son dernier dépôt au conseil le 15 mars 2005;

VU la recommandation de la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines relative à l'adoption de l'organigramme actualisé de la Ville décrivant les services et les postes cadres rattachés à la Direction générale;

Il est

2006-04-223

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'organigramme de la Ville décrivant les services et les postes rattachés à la Direction générale, tel que présenté dans le rapport préparé par la coordonnatrice en formation et dotation au Service des ressources humaines.

ADOPTÉ

Opérateur B. Service de l'environnement
et des travaux publics. Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un opérateur B au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-04-224

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Stéphane Martel au poste d'opérateur B au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE cette nomination soit effective à compter du 26 avril 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Martel soient celles prévues au protocole de transfert et d'intégration des personnes salariées à la nouvelle Ville de Salaberry-de-Valleyfield et à la convention collective des cols bleus en vigueur.

ADOPTÉ

Gérald Hénault. Contremaître aux réseaux d'aqueduc et d'égouts.
Service de l'environnement et des travaux publics. Retraite

VU la lettre formulée par M. Gérald Hénault avisant la municipalité de sa retraite au poste de contremaître aux réseaux d'aqueduc et d'égouts au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-04-225

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Gérald Hénault au poste de contremaître aux réseaux d'aqueduc et d'égouts au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant effective à compter du 1^{er} mai 2006;

QUE le conseil municipal remercie M. Hénault pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

Pompier à temps partiel.
Service de sécurité incendie.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-04-226

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Michaël Dignard au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE cette nomination soit effective à compter du 26 avril 2006;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Dignard soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

Chef aux opérations à temps plein.
Service de sécurité incendie.
Création de 4 postes

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la création de quatre (4) postes de chef aux opérations à temps plein au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-04-227

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création de quatre (4) postes de chef aux opérations à temps plein au Service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Couverture d'assurance collective des
pompiers et pompières à temps partiel.
Renouvellement

VU la recommandation de la coordonnatrice au Service des ressources humaines relative au renouvellement de la police d'assurance La Citadelle couvrant les pompiers et pompières volontaires de la municipalité;

Il est

2006-04-228

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le renouvellement de la police d'assurance La Citadelle numéro 9225538, couvrant les pompiers et pompières à temps partiel de la municipalité pour la période du 1^{er} mai 2006 au 1^{er} mai 2007, pour un montant de 2 556 \$, taxe provinciale en sus;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉ

Syndicat national des fonctionnaires
municipaux de la Ville de Salaberry-
de-Valleyfield. Cour municipale.
Horaire de travail. Lettre d'entente

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la modification de l'horaire de travail des salariées affectées à la cour municipale;

Il est

2006-04-229

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Denis Laitre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de modifier l'horaire de travail des salariées affectées à la cour municipale et débutant le 1^{er} mai 2006.

ADOPTÉ

Association des employés cadres de
la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.
Conditions et modalités des périodes
de garde obligatoire des contremaîtres.
Embauche d'un contremaître
temporaire. Lettre d'entente

Le point 7.1.6 de l'ordre du jour de l'avis de convocation intitulé « Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Conditions et modalités des périodes de garde obligatoire des contremaîtres. Embauche d'un contremaître temporaire. Lettre d'entente » est reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

Directeur du Service du greffe et
Greffier. Nomination

VU la recommandation du directeur général relative à la nomination de M. Alain Gagnon au poste de directeur du Service du greffe et greffier;

Il est

2006-04-230

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé à l'unanimité
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services de M. Alain Gagnon à titre de directeur du Service du greffe et de greffier;

QUE le contrat de travail actuel de M. Gagnon soit d'une durée indéterminée;

QUE l'ensemble des dispositions édictées audit contrat de travail continue de s'appliquer;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un nouveau contrat de travail à durée indéterminée avec M. Gagnon établissant les conditions d'emploi de ce dernier, le cas échéant.

ADOPTÉ

Liste de comptes numéro 89

La liste de comptes numéro 89 est déposée devant ce conseil.

Il est

2006-04-231

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 89 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
34 100 à 34 341	5 389 553,39 \$
34 343 à 34 605	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

Rapport budgétaire au
19 avril 2006. Dépôt

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 19 avril 2006 est déposé devant ce conseil.

Annulation de soldes d'emprunts
approuvés non effectués

VU le rapport du trésorier daté du 29 mars 2006 recommandant au conseil municipal d'annuler les soldes d'emprunts approuvés mais non effectués de certains règlements d'emprunt;

Il est

2006-04-232
Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ordonne l'annulation des soldes d'emprunts approuvés mais non effectués des règlements d'emprunt ci-après décrits:

Numéro du règlement	Description	Montant \$
004	Réaménagement de certains édifices municipaux	32 068
012	Réfection et réaménagement de locaux de certains édifices municipaux	92 766
019	Paiement du règlement des litiges opposant l'ancienne Ville de Saint-Timothée et l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatifs à l'adhésion à la Régie intermunicipale de police des Riverains	430 000
036	Acquisition d'une autopompe-citerne	32 739
1199	Travaux d'infrastructures et d'installation de feux de circulation dans le cadre du projet de développement commercial du secteur est du boulevard Mgr Langlois	1 000 000
1202	Travaux de fondation, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'aqueduc, d'égout sanitaire pour les rues Champlain et Jacques-Cartier	526 000
1211	Travaux d'infrastructures et de réfection de la rue Dufferin, pour pourvoir à l'approvisionnement en eau potable du secteur Saint-Timothée	599 920
99-06	Travaux de voirie et de drainage pluvial sur toute la longueur des rues Michel et Micheline	71 315
2001-06	Travaux de voirie, d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'excavation de première classe sur la rue Andrew	96 426
2001-07	Travaux de pavage, bordures et éclairage sur une partie des rues Gosselin et des Violettes et sur la rue des Bégonias	12 129
2001-08	Travaux de pavage, bordures et éclairage sur une partie de la rue des Orchidées et sur la rue des Jardins	29 461

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et des Régions afin de radier les montants autorisés.

ADOPTÉ

Québec Bassmasters. Circuit Bass Challenge
Propac. Tournoi de pêche d'achigans. Stationnement
du parc Marcil. 25 juin 2006. Autorisation.
Aide financière

VU la demande formulée par l'organisme Québec Bassmasters relative à la tenue d'un tournoi de pêche d'achigans dans le cadre du Circuit Bass Challenge Propac à partir du stationnement du parc Marcil qui sera le point de ralliement de l'activité, le 25 juin 2006;

VU la recommandation favorable de la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-04-233

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Québec Bassmasters à tenir une activité de tournoi de pêche d'achigans dans le cadre du Circuit Bass Challenge Propac, le 25 juin 2006, de 6 h à 17 h, à partir du stationnement du parc Marcil qui sera le point de ralliement de l'activité, et accorde les autorisations requises à la tenue de cette activité, selon les conditions émises dans le rapport daté du 12 avril 2006 de la directrice du Service récréatif et communautaire;

QUE le conseil municipal accorde à cet organisme un montant de 500 \$ qui sera remis sous forme de bourse à l'une des cinq (5) équipes gagnantes.

ADOPTÉ

Marina Valleyfield. Construction
d'une potence. Autorisation

ATTENDU QUE l'organisme Marina Valleyfield désire construire une potence servant au mâtage et au démâtage des bateaux sur le site de la marina afin d'offrir de meilleurs services à ses membres;

ATTENDU QUE l'organisme Marina Valleyfield a présenté à l'urbaniste au Service de la gestion du territoire un plan détaillé du projet de construction de cette potence;

ATTENDU QU'un certificat de non-contravention a été délivré le 29 mars 2006 par l'urbaniste;

ATTENDU QUE, dès l'obtention de la présente résolution, Marina Valleyfield poursuivra ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires;

VU la recommandation favorable de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la construction d'une potence sur le site de la marina;

Il est

2006-04-234

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Marina Valleyfield à construire une potence servant au mâtage et au démâtage des bateaux sur le site de la marina, selon les spécifications et l'emplacement déterminés sur les plans préparés par Marina Valleyfield.

ADOPTÉ

Club optimiste de Valleyfield.
Activité « La roue en fête ».
Parc Sauvé. 27 mai 2006.
Autorisation

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la tenue de l'activité « La roue en fête » organisée par le Club optimiste de Valleyfield, le 27 mai 2006;

Il est

2006-04-235

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club optimiste de Valleyfield à tenir son activité « La roue en fête » le 27 mai 2006, de 10 h à 14 h, ou en cas de pluie le 28 mai 2006, de 10 h à 14 h, au parc Sauvé près de la rotonde et sur la moitié du stationnement du parc Sauvé, côté nord près de la baie Saint-François, et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée;

QUE le conseil municipal autorise, par voie de conséquence, aux jeunes cyclistes de circuler ailleurs que sur la piste cyclable du parc Sauvé.

ADOPTÉ

Club de canoë-kayak Les Deux-Rives inc.
Course de bateaux-dragons. Baie
Saint-François. 3 juin 2006.
Diverses autorisations

VU la demande formulée par le Club de canoë-kayak Les Deux-Rives relative à la tenue d'une activité de course de bateaux-dragons, le 3 juin 2006;

VU la recommandation favorable de la directrice du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2006-04-236

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club de canoë-kayak Les Deux-Rives inc. à tenir une course de bateaux-dragons, le 3 juin 2006, de 7 h à 21 h, dans la baie Saint-François et au parc Sauvé;

QUE la Ville autorise la fermeture du stationnement du parc Sauvé le samedi 3 juin, entre 6 h et 21 h;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 3 juin 2006, entre 11 h et 21 h, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée.

ADOPTÉ

Club de Curling de Valleyfield inc.
24 juin 2006. Autorisation.
Permis de boisson

VU la demande formulée par le Club de Curling de Valleyfield inc. relative à la tenue d'une activité dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, le 24 juin 2006;

VU la recommandation favorable de la directrice du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2006-04-237

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club de Curling de Valleyfield inc. à tenir une activité sur le site de stationnement du Club de Curling dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, le 24 juin 2006, entre 8 h 30 et 21 h;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante lors de la tenue de cette activité, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée.

ADOPTÉ

L'Ordre Loyal des Moose.
Pique-nique annuel. Parc Gagnier.
16 juillet 2006. Autorisation.
Permis de boisson

VU la demande formulée par L'Ordre Loyal des Moose relative à la tenue d'un pique-nique dans le stationnement du parc Gagnier, le 16 juillet 2006;

VU la recommandation favorable de la directrice du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2006-04-238

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise L'Ordre Loyal des Moose à tenir un pique-nique, le 16 juillet 2006, de 12 h à 16 h, au parc Gagnier situé sur la rue Fabre;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 16 juillet 2006, entre 9 h et 17 h, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée.

ADOPTÉ

Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)
du Haut-Saint-Laurent. Activité de
financement. Parc Marcil. 9 juin 2006.
Autorisation. Permis de boisson

VU la demande formulée par le comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent relative à la tenue d'une activité de financement, le 9 juin 2006;

VU la recommandation favorable de la directrice du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2006-04-239

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent à tenir une activité de financement, le 9 juin 2006, de 17 h à 2 h, dans le stationnement du parc Marcil;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 9 juin 2006, entre 17 h et 2 h, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée.

ADOPTÉ

Les avocats Rancourt, Legault & St-Onge.
Activité spéciale. Parc Sauvé.
27 juin 2006. Autorisation.
Permis de boisson

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la tenue d'une activité spéciale organisée par le cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge, le 27 juin 2006;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2006-04-240
Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge à tenir une activité de type « 5 à 7 » dans le cadre des mardis en musique, le 27 juin 2006, de 17 h à 23 h, au parc Sauvé;

QUE le conseil municipal autorise la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 27 juin 2006, entre 17 h et 23 h, à condition que celle-ci soit consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée.

ADOPTÉ

Parc Bord-de-l'Eau (secteur Grande-Île).
Construction de quais. Octroi de contrat.
Emprunt au fonds de roulement

VU le rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire recommandant l'octroi d'un contrat pour la construction de quais au parc Bord-de-l'Eau, dans le secteur Grande-Île, afin de sécuriser les lieux;

Il est

2006-04-241
Proposé par M. Denis Laitre
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE la Ville accorde un contrat à l'organisme Marina Valleyfield pour la construction de quais pour la descente à bateaux du parc Bord-de-l'Eau, dans le secteur Grande-Île, pour un montant de 15 000 \$, taxes comprises, selon son offre de service du 4 avril 2006;

QU'afin de satisfaire au paiement desdits quais, le conseil municipal décrète un emprunt de 15 000 \$ au fonds de roulement avec obligation de remboursement sur un (1) an.

ADOPTÉ

Municipalité régionale de comté de
Beauharnois-Salaberry. Parc régional du
canal de Beauharnois. Escale des travailleurs.
Travaux de réaménagement de l'îlot central
du belvédère. Participation financière

VU le rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire recommandant au conseil municipal d'autoriser la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry à procéder au réaménagement d'espaces au belvédère de la piste cyclable sur la rue Saint-Jean-Baptiste, dans le cadre des travaux à être effectués à la halte vélo qui se nommera l'Escalade des travailleurs;

Il est

2006-04-242

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry à réaliser des travaux de réaménagement de l'îlot central du belvédère situé à l'extrémité sud de la rue Saint-Jean-Baptiste, plus particulièrement l'aménagement d'un abri d'accueil avec 3 panneaux d'interprétation et d'une aire d'interprétation (1 tour, 3 panneaux) et l'aménagement paysager et mobilier, au montant de 71 500 \$;

QUE la Ville verse à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry une participation financière de 40 000 \$, afin de contribuer à la réalisation de ces travaux;

QUE, sur un montant total de 40 000 \$, la Ville autorise l'affectation d'un montant de 20 000 \$ provenant du fonds de parcs et terrains de jeux de la nouvelle Ville Salaberry-de-Valleyfield;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 20 000 \$ inscrit au rapport préparé par la directrice du Service récréatif et communautaire, le cas échéant.

ADOPTÉ

Corporation Saint-Laurent. Jour de la
Terre 2006. Activité « Sommet des
arbres ». Résolution d'appui

CONSIDÉRANT l'importance d'agir en faveur de l'environnement face aux problématiques des changements climatiques, de la pollution atmosphérique, des émissions personnelles de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT le rôle primordial que les municipalités ont à jouer dans l'atteinte de l'objectif d'améliorer la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT le rôle que peut jouer une Ville comme Salaberry-de-Valleyfield dans la conscientisation de la population aux problématiques environnementales et aux actions concrètes à poser;

Il est

2006-04-243

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield appuie la campagne du « Jour de la Terre » 2006-2007 et encourage tous les organismes et entreprises qui seront sollicités par l'organisme Corporation Saint-Laurent à en faire de même;

QUE dans le cadre du Jour de la Terre 2006, la Ville s'engage à organiser une plantation d'arbres et qu'elle s'assure par la suite de l'entretien de ceux-ci.

ADOPTÉ

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Obtention d'un soutien financier et technique dans le cadre de l'élaboration d'une politique familiale. Protocole d'entente

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'obtention d'un soutien financier et technique dans le cadre de l'élaboration d'une politique familiale;

Il est

2006-04-244

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Denis Lâitre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine relatif à l'obtention d'un soutien financier et technique offert par ledit ministère afin de se doter d'une politique familiale municipale;

QUE le ministère s'engage à verser à la Ville une contribution financière maximale de 25 000 \$ correspondant à 50 % des coûts admissibles relativement à l'élaboration d'une politique familiale municipale;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Politique familiale.
Comité de travail.
Nomination des membres

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres constituant le comité de travail sur la politique familiale, dont le mandat sera d'orienter Le Groupe DBSF (division de DAA) embauché pour procéder à l'élaboration et à la rédaction de la politique familiale;

Il est

2006-04-245

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la nomination des membres mentionnés ci-après afin de siéger au comité de travail sur la politique familiale, à savoir :

M. Claude Reid	Conseiller municipal responsable des questions familiales (RQF)
M ^{me} Nathalie Archambault (CLSC)	Table de concertation des personnes en perte d'autonomie
M ^{me} Julie Bergevin	Table des personnes handicapées Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers
M ^{me} Gilberte Blanchette (AQDR)	Représentante des aînées
M ^{me} Nicole Bélanger (CLSC)	Petite enfance et famille

M^{me} Collette Simard
M^{me} Suzanne Thibault
D^r Alain Thibert
M. Jean Laberge
M^{me} Monique Chagnon

Maison familiale de Valleyfield
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Clinique Médival/clinique médicale familiale
Représentant des organismes sportifs
Directrice du Service récréatif et communautaire

ADOPTÉ

Société du vieux canal de Beauharnois.
Réouverture de l'ancien canal de
Beauharnois. Entente de principe avec
la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et
Marina Valleyfield

CONSIDÉRANT l'appui de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans l'élaboration du concept de réouverture et de mise en valeur de l'ancien canal de Beauharnois;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de donner suite à ce projet de mise en valeur d'un cours d'eau classé « site historique » au sens de la *Loi sur les biens culturels du Québec*, en octobre 2000, sous l'appellation « Ancien canal de Beauharnois »;

CONSIDÉRANT QUE la Société du vieux canal de Beauharnois est une entité autonome et souveraine qui est le maître d'oeuvre de la gestion administrative et opérationnelle du projet de réouverture de l'ancien canal de Beauharnois;

CONSIDÉRANT QUE la Société du vieux canal de Beauharnois est disposée à confier la gestion des opérations nautiques et la gestion des terrasses à Marina Valleyfield pour l'été 2006 et l'été 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est valide pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2006 et du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007 et qu'elle sert de projet pilote pour les deux organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield agit dans cette entente comme bailleur de fonds en acceptant de verser, en 2006, un montant de 48 000 \$ pour assurer la réalisation de ce partenariat, montant qui sera réévalué pour 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local d'emploi accepte de verser à la Société du vieux canal de Beauharnois une subvention salariale de 32 000 \$ afin de permettre l'embauche du personnel saisonnier nécessaire pour que le gestionnaire du site, soit Marina Valleyfield, puisse réaliser son mandat à l'été 2006;

CONSIDÉRANT QUE Marina Valleyfield s'engage à faire une avance de fonds d'environ 57 000 \$ pour la construction de quais nécessaires aux opérations sécuritaires de réouverture de l'ancien canal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a confié depuis les dix (10) dernières années, par protocole d'entente, la gestion des opérations du bâtiment du club nautique à l'organisme Les Régates de Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que le bâtiment du club nautique soit utilisé à sa pleine capacité et qu'en ce sens, elle souhaite que des partenaires du milieu s'unissent afin d'assurer le développement de cette infrastructure située dans un endroit stratégique pour favoriser le développement récréotouristique;

Il est

2006-04-246

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente de principe avec la Société du vieux canal de Beauharnois et Marina Valleyfield relativement à la gestion des opérations nautiques et la gestion des terrasses dans le cadre de la réouverture de l'ancien canal de Beauharnois;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield verse à la Société du vieux canal de Beauharnois un montant de 48 000 \$ à titre de budget d'opération pour assurer la réouverture de l'ancien canal de Beauharnois à l'été 2006.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 326, rue Taillefer.
Lot 259-480. Secteur Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Michel St-Onge a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 259-480 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-04-247

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 259-480 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Michel St-Onge, concernant l'immeuble sis au 326, rue Taillefer, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant la construction d'un bâtiment principal avec une marge arrière de 4,9 mètres, alors que le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit une marge arrière minimale de 7 mètres.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 1057, rue Léger.
Lot 178-46. Secteur Saint-Timothée

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Christine Mercier et M. Jacques Larocque ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 178-46 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2006-04-248
Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 178-46 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Christine Mercier et M. Jacques Larocque, concernant l'immeuble sis au 1057, rue Léger, secteur Saint-Timothée, autorisant la construction d'une remise en cour avant, alors que le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage prescrit que les bâtiments accessoires doivent obligatoirement être construits en cour arrière.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 50, rue O'Keefe.
Lot 576-146. Secteur Saint-Timothée

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Jean-Charles Bérubé a formulé, pour et au nom de la société en commandite Résidence Salaberry, une demande de dérogation mineure pour le lot 576-146 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, autorisant l'agrandissement du bâtiment principal, sis au 50, rue O'Keefe :

- avec une hauteur de 3 étages;
- avec une marge avant (rue O'Keefe) de 5 mètres;
- avec l'ajout de 34 unités d'habitation pour un total de 192 unités, soit un ratio de 0,34 case de stationnement par logement ou par chambre;

VU la nouvelle demande formulée par la société en commandite Résidence Salaberry, reçue le 24 avril 2006, par laquelle elle désire retirer partiellement sa demande de dérogation mineure en raison de son changement d'intention de réaliser l'agrandissement du côté de la rue O'Keefe;

ATTENDU QU'un des principaux critères d'évaluation ayant conduit à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme était la gestion des livraisons et la collecte des ordures par le stationnement souterrain de cet agrandissement;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne peut se limiter à la réduction de la marge avant de l'agrandissement existant du côté du chemin du Golf étant donné la situation particulière dans lequel cet agrandissement a été réalisé;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que la situation du stationnement est précaire et que même actuellement, il y a débordement dans les rues environnantes;

Il est

2006-04-249

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield refuse la demande de dérogation mineure pour le lot 576-146 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Jean-Charles Bérubé, pour et au nom de la société en commandite Résidence Salaberry, concernant l'immeuble sis au 50, rue O'Keefe, secteur Saint-Timothée, autorisant l'agrandissement du bâtiment principal, sis au 50, rue O'Keefe :

- avec une hauteur de 3 étages;
- avec une marge avant (rue O'Keefe) de 5 mètres;
- avec l'ajout de 34 unités d'habitation pour un total de 192 unités, soit un ratio de 0,34 case de stationnement par logement ou par chambre;

étant donné que de nouvelles modifications importantes ont été apportées à cette demande par le requérant.

ADOPTÉ

Dérogation mineure. 512-514, rue Leduc/
1455 à 1477, boulevard Mgr Langlois.
Lots 66-397, 66-10, 66-16 et 66-17.
Secteur Grande-Île

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE la compagnie Voyages Gendron a formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 66-397, 66-10, 66-16 et 66-17 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions;

Il est

2006-04-250

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour les lots 66-397, 66-10, 66-16 et 66-17 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par la compagnie Voyages Gendron, concernant l'immeuble sis aux 512-514, rue Leduc/1455 à 1477, boulevard Mgr Langlois, secteur Grande-Île, autorisant :

- l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge avant (rue Leduc) de 5 mètres, alors que le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres;
- l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant (rue Ladouceur) de 6,88 mètres, alors que le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge avant de 7,5 mètres;

selon le projet proposé par la firme d'architectes Julie Dagenais, daté du 3 février 2006, et ce, à condition que le propriétaire achète les parcelles de lot appartenant à la municipalité et qu'il occupe présentement sur le boulevard Mgr Langlois.

ADOPTÉ

Développement du Carrefour autoroutier 30-530.
L.A. Hébert limitée et Excavation Loiselle &
Frères inc. Réalisation d'un plan d'aménagement
d'ensemble et d'un plan des services et des
infrastructures routières. Protocole d'entente

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre L.A. Hébert limitée, Excavation Loiselle & Frères inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble et d'un plan des services et des infrastructures routières dans le cadre du développement du Carrefour autoroutier 30-530;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est

2006-04-251

Proposé par M. Normand Amesse
 Appuyé par M. Claude Reid
 Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec L.A. Hébert limitée et Excavation Loiselle & Frères inc. relatif à la réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble et d'un plan des services et des infrastructures routières dans le cadre du développement du Carrefour autoroutier 30-530;

QUE la Ville s'engage à défrayer un montant de 13 227 88 \$, taxes comprises, pour la réalisation desdits plans, montant représentant un tiers (1/3) des coûts d'honoraires professionnels;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

Développement du Carrefour
autoroutier 30-530. Plan
d'aménagement d'ensemble.
Firme d'urbanistes-conseils. Mandat

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'urbanistes-conseils pour la réalisation

d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le cadre du développement du Carrefour autoroutier 30-530;

VU l'offre de service de la firme d'urbanistes-conseils Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc;

Il est

2006-04-252

Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'urbanistes-conseils Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc pour la réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le cadre du développement du Carrefour autoroutier 30-530, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 6 avril 2006;

QUE les honoraires reliés à ce mandat, étant de l'ordre de 22 429,88 \$, taxes comprises, soient partagés entre les compagnies L.A. Hébert limitée, Excavation Loiselle & Frères inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, représentant un tiers (1/3) des coûts d'honoraires professionnels pour chacune.

ADOPTÉ

Développement du Carrefour
autoroutier 30-530. Plan des
services et des infrastructures
routières. Firme d'ingénieurs.
Mandat

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'un plan directeur des services et des infrastructures routières dans le cadre du développement du Carrefour autoroutier 30-530;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc.;

Il est

2006-04-253

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour procéder à la réalisation d'un plan directeur des services et des infrastructures routières dans le cadre du développement du Carrefour autoroutier 30-530, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 11 avril 2006;

QUE les honoraires reliés à ce mandat, étant de l'ordre de 17 253,75 \$, taxes comprises, soient partagés entre les compagnies L.A. Hébert limitée, Excavation Loiselle & Frères inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, représentant un tiers (1/3) des coûts d'honoraires professionnels pour chacune.

ADOPTÉ

Inventaire des milieux humides et naturels. Firme de biologistes. Mandat

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de biologistes pour la réalisation d'un inventaire des milieux humides et naturels sur le territoire de la municipalité;

VU l'offre de service de la firme de biologistes SAGIE inc.;

Il est

2006-04-254

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de biologistes SAGIE inc. pour la réalisation d'un inventaire des milieux humides et naturels, pour un montant de 24 385,30 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 18 avril 2006;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 24 385,30 \$ provenant du fonds de parcs et terrains de jeux inscrit au rapport préparé par l'urbaniste au Service de la gestion du territoire, le cas échéant.

ADOPTÉ

Commission de protection du territoire agricole du Québec. Demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots P-51 et P-52. Boulevard Mgr Langlois. Les Carrières régionales, division de Bau-Val inc.

VU la demande du 7 février 2006 formulée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M^e Pierre Luc Blain, avocat-conseil et mandataire pour Les Carrières régionales, division de Bau-Val inc., concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots P-51 et P-52 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q. chapitre P-41.1);

Il est

2006-04-255

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield formule à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une recommandation défavorable à cette demande d'autorisation compte tenu, notamment, des éléments suivants: le potentiel agricole des lots P-51 et P-52 ainsi que des lots avoisinants, les possibilités d'utilisation de ces lots à des fins d'agriculture, les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants de même que de l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région.

ADOPTÉ

Karine Leduc, Julie Bougie, Mario Boulet
et Dominic Bougie. 57 à 59 b de la rue
Nicholson. Lot 1456. Acte de servitude
de tolérance. Rescision de la résolution
2006-03-182

VU la résolution 2006-03-182 relative à l'octroi d'une servitude de tolérance sur le lot 1456 à la compagnie Les Immeubles Desrosiers inc., adoptée lors de la séance du conseil du 21 mars 2006;

VU le dépôt devant ce conseil d'un nouveau projet d'acte de servitude de tolérance sur le lot 1456 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, entre M^{me} Karine Leduc, M^{me} Julie Bougie, M. Mario Boulet et M. Dominic Bougie et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'une servitude de tolérance sur ledit lot aux requérants;

Il est

2006-04-256
Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Denis Laitre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rescinde la résolution 2006-03-182 relative à l'octroi d'une servitude de tolérance sur le lot 1456 à la compagnie Les Immeubles Desrosiers inc., adoptée le 21 mars 2006;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde gratuitement une servitude de tolérance sur le lot 1456 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, à M^{me} Karine Leduc, M^{me} Julie Bougie, M. Mario Boulet et M. Dominic Bougie, pour le maintien de toits qui empiètent dans l'emprise de rue de la propriété sise aux 57-57a – 59-59a et 59b de la rue Nicholson, servitude devant être perpétuelle durant l'existence des empiètements;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par les requérants;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

Voyages Gendron.
1455 à 1477 du boulevard Mgr Langlois.
Vente d'une partie du lot 1476

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 1476 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur le boulevard Mgr Langlois, formulée par la compagnie Voyages Gendron;

VU l'obligation de respecter l'acquisition des parcelles de lot appartenant à la municipalité dans le cadre de sa demande de dérogation mineure formulée pour les lots 66-397, 66-10, 66-16 et 66-17 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à la vente d'une partie dudit lot à la requérante;

Il est

2006-04-257

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à la compagnie Voyages Gendron une partie du lot 1476 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot sis du 1455 au 1477 du boulevard Mgr Langlois, d'une superficie approximative de 273,44 mètres carrés, pour un montant d'environ 13 672 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la compagnie Voyages Gendron;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, et tout acte de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

Gérard Leduc. Rues Hébert/Dufferin.
Vente d'une partie des lots 1202 et 1197

VU la demande d'acquisition d'une partie des lots 1202 et 1197 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé à l'intersection des rues Hébert et Dufferin, formulée par M. Gérard Leduc;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à la vente d'une partie desdits lots au requérant;

Il est

2006-04-258

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M. Gérard Leduc une partie des lots 1202 et 1197 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 568,9 mètres carrés, pour un montant d'environ 8 573,32 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M. Gérard Leduc;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte de vente devant souligner les obligations inscrites dans la promesse d'achat, et tout acte de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

Construction Gaétan Gadoua inc.
Rue du Ponceau. Lot 172-86.
Servitude de passage, d'entretien
et servitude de non-construction.
Modification de la résolution 2005-09-537

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la modification de la résolution 2005-09-537 adoptée lors de la séance du conseil du 20 septembre 2005;

Il est

2006-04-259
Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE la résolution 2005-09-537 adoptée lors de la séance du conseil du 20 septembre 2005 et par laquelle la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accordait une servitude de passage et d'entretien et une servitude de non-construction à la compagnie Construction Gaétan Gadoua inc., soit modifiée de façon à remplacer les mots « recommandant d'accorder une servitude » par les mots « recommandant d'acquérir une servitude » et de remplacer les mots « accorde gratuitement » par les mots « acquière gratuitement ».

ADOPTÉ

Travaux de réfection de l'égout
collecteur de la rue Cross.
Firme d'experts-conseils. Mandat

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'experts-conseils pour la réalisation des relevés et des plans et devis définitifs et pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection de l'égout collecteur de la rue Cross, ainsi que pour la présentation des plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation;

VU l'offre de service de la firme Comeau experts-conseils;

Il est

2006-04-260
Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Comeau experts-conseils pour la réalisation des relevés et des plans et devis définitifs et pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection de l'égout collecteur de la rue Cross, ainsi que pour la présentation des plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, pour un montant forfaitaire de 18 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 21 mars 2006;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient imputés au règlement d'emprunt qui sera adopté dans le cadre des travaux de réfection de l'égout collecteur de la rue Cross;

QU'un montant initial de 10 000 \$ soit octroyé à ladite firme pour la réalisation de ce contrat, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt décrétant lesdits travaux.

ADOPTÉ

Projet de développement résidentiel
Les Fleurs de l'Île. Travaux d'infrastructures
et d'équipements municipaux. Contrôle
de la qualité des matériaux. Firme de
laboratoire. Mandat

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux et des travaux d'infrastructures dans le cadre de la phase II du projet de développement résidentiel Les Fleurs de l'Île;

VU l'offre de service de la firme Laboratoire d'inspection et d'essai du St-Laurent;

Il est

2006-04-261

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Laboratoire d'inspection et d'essai du St-Laurent pour le contrôle de la qualité des matériaux et des travaux d'infrastructures dans le cadre de la phase II du projet de développement résidentiel Les Fleurs de l'Île, plus particulièrement dans le secteur des rues des Orchidées, des Pervenches, des Marguerites, des Dahlias, des Violettes et Gosselin, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 23 mars 2006.

ADOPTÉ

Parc industriel # 2. Aménagement
d'entrepôts. Travaux de drainage
pluvial. Étude préliminaire.
Firme d'ingénieurs. Mandat

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour élaborer les solutions et les estimations correspondantes en vue d'analyser les impacts d'implantation d'une usine sur le drainage pluvial du parc industriel;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc.;

Il est

2006-04-262

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la réalisation d'une étude préliminaire en vue d'analyser les impacts de l'implantation d'une usine sur le drainage pluvial du parc industriel, plus particulièrement pour évaluer les impacts de l'apport d'eau pluvial généré par de nouvelles installations et pour vérifier les interventions à y prévoir, pour un montant forfaitaire de 11 433,35 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 13 avril 2006;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 11 433,35 \$ inscrit au rapport préparé par le coordonnateur à l'ingénierie au Service de l'environnement et des travaux publics, le cas échéant.

ADOPTÉ

Réaménagement du vestiaire dans
l'édifice des travaux publics et de
la gestion du territoire. Travaux de
climatisation, chauffage et ventilation.
Plans définitifs. Firme d'ingénieurs.
Mandat

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la conception des systèmes mécaniques dans le cadre des travaux de réaménagement du vestiaire dans l'édifice des travaux publics et de la gestion du territoire;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc.;

Il est

2006-04-263

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour les ouvrages reliés à la ventilation, la climatisation et le chauffage dans le cadre des travaux de réaménagement du vestiaire dans l'édifice des travaux publics et de la gestion du territoire, pour un montant de 3 726,81 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 18 avril 2006;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 3 726,81 \$ inscrit au rapport préparé par le coordonnateur à l'ingénierie au Service de l'environnement et des travaux publics, le cas échéant.

ADOPTÉ

Travaux d'égouts, d'aqueduc, de fondation
de chaussée et d'éclairage temporaire
sur le lot 853. Approbation de travaux
additionnels

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'approbation des travaux additionnels effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Doncar Construction inc. pour des travaux d'égouts, d'aqueduc, de fondation de chaussée et d'éclairage temporaire sur le lot 853;

Il est

2006-04-264

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie les travaux additionnels effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Doncar Construction inc. en vertu du Règlement d'emprunt 075 relatif à des travaux d'égouts, d'aqueduc, de fondation de chaussée et d'éclairage temporaire sur le lot 853 tels que plus spécifiquement décrits au document préparé par le Service de la gestion du territoire, en date du 13 avril 2006, et totalisant la somme de 31 533,75 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

Assurance responsabilité
d'exploitants d'aéroports. Période
du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007.
Renouvellement

VU la recommandation de la coordonnatrice administrative au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un contrat pour le renouvellement de l'assurance responsabilité aéroportuaire;

Il est

2006-04-265

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat au courtier d'assurance Aon Parizeau inc., division des assurances pour les exploitants d'aéroports, pour la couverture de l'assurance responsabilité aéroportuaire pour la période du 1^{er} avril 2006 au 1^{er} avril 2007, pour un montant de 4 570,48 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

Stationnement limité. Rues Vallée,
Poissant, Édouard et Marie-Rose

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'élimination des zones de stationnement interdit en alternance sur les rues Vallée, Poissant, Édouard et Marie-Rose et à l'implantation des zones de stationnement limité à 90 minutes en alternance sur ces rues;

Il est

2006-04-266

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'élimination des zones de stationnement interdit en alternance sur les rues Vallée, Poissant, Édouard et Marie-Rose, entre le chemin Larocque et la rue Jeanne-Mance, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield;

QUE la Ville autorise l'implantation des zones de stationnement limité à 90 minutes en alternance sur les rues Vallée, Poissant, Édouard et Marie-Rose, entre le chemin Larocque et la rue Jeanne-Mance, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à savoir :

- côté sud, 90 minutes : lundi, mercredi et vendredi;
- côté nord, 90 minutes : mardi, jeudi, samedi et dimanche.

ADOPTÉ

C.R.I. Environnement inc.
Entente industrielle relative à des
services de réception et d'assainissement
des eaux usées transportées

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre la compagnie C.R.I. Environnement inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des services de réception et d'assainissement des eaux usées transportées;

VU la recommandation favorable du coordonnateur à l'unité Eau et Environnement au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-04-267

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente industrielle relative à des services de réception et d'assainissement des eaux usées transportées avec la compagnie C.R.I. Environnement inc., la présente entente prenant effet au moment de sa signature et se terminant le 30 avril 2007.

ADOPTÉ

Maire suppléant.
Nomination

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2006-04-268

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Normand Amesse pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} mai et jusqu'au 31 juillet 2006;

QUE M. Amesse soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE M. Amesse soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4^e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

Conférence régionale des élus de la
Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.
Membre du conseil.
Nomination d'un substitut

Il est

2006-04-269

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Normand Amesse à titre de substitut à la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

Remise d'un prix d'excellence de
l'Association des Musées Canadiens.
Nouveau-Brunswick. 3 mai 2006

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est

2006-04-270

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à aller recevoir le prix d'excellence de l'Association des Musées Canadiens au Nouveau-Brunswick, le 3 mai 2006;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 200 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

Colloque de l'Alliance des Grands-Lacs
et du Saint-Laurent. Ontario.
21-22-23 juin 2006

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est

2006-04-271

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à participer au colloque de l'Alliance des Grands-Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra du 21 au 23 juin 2006, à Parry Sound, en Ontario;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

Délégation de Salaberry-de-Valleyfield.
Comité de jumelage. Combs la Ville
en France. 1^{er} au 5 septembre 2006

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est

2006-04-272

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à participer à une visite à Combs la Ville en France dans le cadre du comité de jumelage avec un autre pays, du 1^{er} au 5 septembre 2006;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 500 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

Union des municipalités du Québec.
Congrès annuel à Québec. 26 au 29 avril 2006.
Vacation des membres du conseil municipal.
Frais de représentation

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est

2006-04-273

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les membres du conseil à participer au congrès 2006 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra du 26 au 29 avril 2006, à Québec;

QUE les frais de congrès comprenant l'hébergement et les frais de forfaits-repas soient entièrement assumés par la municipalité;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'un montant de 85 \$ par jour, par membre du conseil.

ADOPTÉ

Office municipal d'habitation
de Salaberry-de-Valleyfield.
États financiers 2005. Programme du
supplément au loyer. Acceptation du dépôt

Il est

2006-04-274

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte le dépôt des états financiers 2005 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield tels que présentés;

QU'un montant additionnel de 8 679,27 \$ soit versé à l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour compléter l'année 2005;

QU'un montant additionnel de 2 350,50 \$ soit également versé à l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre du programme du supplément au loyer, plus particulièrement concernant la pénurie de logements en 2005.

ADOPTÉ

Règlement pour décréter des travaux
de réparation des ponts Masson et
Saint-Charles ainsi qu'un emprunt pour
pourvoir au paiement desdits travaux.
Avis de motion

A-2006-04-025

Avis est donné par M. le conseiller Roger Levert qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de réparation des ponts Masson et Saint-Charles ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement 053-01 amendant l'annexe A
du Règlement 053 concernant la conclusion
d'une entente avec un promoteur relative à
la réalisation de travaux d'infrastructures et
d'équipements municipaux. Rue Rousseau.
Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 053-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-04-275

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 053-01 amendant l'annexe A du Règlement 053 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux de la rue Rousseau.

ADOPTÉ

Règlement 086-01 amendant l'annexe A du Règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Les Fleurs de l'Île, phase II. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 086-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-04-276

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 086-01 amendant l'annexe A du Règlement 086 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase II du projet de développement résidentiel Les Fleurs de l'Île.

ADOPTÉ

Règlement 096 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 096 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-04-277

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 096 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux.

ADOPTÉ

Règlement 098 sur la mise en oeuvre du
Programme Rénovation Québec de la
Ville de Salaberry-de-Valleyfield
(2006 – phase III). Dispense de
lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 098 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-04-278

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 096 sur la mise en oeuvre de la phase III du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield 2006.

ADOPTÉ

Règlement 099 pour emprunter la somme
de 820 000 \$ afin de pourvoir à la mise en
œuvre du Programme Rénovation Québec
de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
2006 – phase III). Dispense de lecture et
adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 099 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-04-279

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 099 pour emprunter la somme de 820 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase III du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield 2006.

ADOPTÉ

Règlement 100 pour décréter des travaux
de réfection d'égout du collecteur unitaire
Cross ainsi qu'un emprunt de 270 000 \$
pour pourvoir au paiement desdits travaux.
Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 100 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-04-280
Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 100 pour décréter des travaux de réfection d'égout du collecteur unitaire Cross ainsi qu'un emprunt de 270 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

Règlement amendant le Règlement 1099
de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield
concernant le zonage. Avis de motion

A-2006-04-026

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin d'abroger la zone industrielle I-132, de remplacer cette zone par une zone résidentielle et commerciale, la zone C-132, et de créer la grille des usages et normes pour cette zone.

Premier projet de règlement 1099-76
amendant le Règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement 1099-76 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-04-281
Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 1099-76 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin d'abroger la zone industrielle I-132, de remplacer cette zone par une zone résidentielle et commerciale, la zone C-132, et de créer la grille des usages et normes pour cette zone.

ADOPTÉ

Règlement 1160-01 pour amender le
Règlement 1160 relatif au stationnement
sur la propriété du Collège d'Enseignement
Général et Professionnel de Valleyfield.
Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 1160-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-04-282

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 1160-01 pour amender le Règlement 1160 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au stationnement sur la propriété du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Valleyfield afin de sanctionner l'utilisation d'horodateurs sur la propriété du CEGEP et de préciser les pénalités inhérentes pour non-respect de leur utilisation.

ADOPTÉ

Règlement 091 pour emprunter la
somme de 368 000 \$ afin de pourvoir
à l'acquisition d'une autopompe-citerne.
Dépôt du certificat relatif au déroulement
de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre le 3 avril 2006, pour le Règlement 091 pour emprunter la somme de 368 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition d'une autopompe-citerne.

Règlement 093 pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 1 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre le 10 avril 2006, pour le Règlement 093 pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 1 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement 094 pour décréter des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc et des travaux de voirie dans le secteur de la rue Victoria Est, de la rue des Érables à la rue des Muguets, et des travaux de pavage du chemin de Desserte Nord ainsi qu'un emprunt de 3 150 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre le 10 avril 2006, pour le Règlement 094 pour décréter des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc et des travaux de voirie dans le secteur de la rue Victoria Est, de la rue des Érables à la rue des Muguets, et des travaux de pavage du chemin de Desserte Nord ainsi qu'un emprunt de 3 150 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Politique familiale. Nomination des membres du comité de travail. Raison du rejet de la candidature du représentant du comité Femmes et Villes
- Service de l'environnement et des travaux publics. Cols bleus. Demande d'information sur la situation actuelle

Communications des membres du conseil au public

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

Levée de l'assemblée

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2006-04-283

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 25 avril 2006.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier